



# REVIMPEX TALOCHE

Finition mate talochée pour systèmes d'imperméabilité de façade

À base de résines acryliques en phase aqueuse

Mat velouté – Film taloché

Extérieur



## DEFINITION :

REVIMPEX TALOCHE est un revêtement utilisé pour la réfection de façades en service par revêtements d'imperméabilité à base de polymères (DTU 42/1).

## PROPRIETES :

Le film de REVIMPEX TALOCHE satisfait aux essais de la norme AFNOR NF P 84-402 : l'élasticité permanente même à basse température, pour résister aux fissurations d'un subjectile de 0,2 mm jusqu'à 2 millimètres selon les systèmes appliqués, adhérence sur les principaux supports extérieurs des façades du Bâtiment, imperméabilité à l'eau liquide, perméabilité à la vapeur d'eau. La rhéologie du produit a été étudiée pour que le produit soit facile d'application, tout en respectant le grammage demandé pour l'obtention des performances.

REVIMPEX TALOCHE s'applique soit directement sur REVIMPEX IMPRESSION soit sur REVIMPRINT soit sur REVIMPEX INTERMEDIAIRE.

REVIMPEX TALOCHE est protégé pour résister aux microorganismes de surface.

## MISE EN ŒUVRE :

- Matériel d'application : Lisseuse Inox et Taloché Plastique.
- Dilution : Prêt à l'emploi. Ne pas diluer.
- Application : Prendre le produit dans son conditionnement à l'aide d'un stuccateur ou d'un outil approprié et le déposer sur la taloché métallique. Déposer le produit sur le support à l'aide de la taloché métallique. Régulariser l'épaisseur du revêtement en resserrant le grain à l'aide de la lisseuse métallique. Finir le talochage à la taloché plastique par mouvement circulaire régulier. Les performances annoncées ne valent que par le respect des conditions d'application, de l'épaisseur du revêtement et de la régularité de l'épiderme appliqué.  
Nota : Pour des raisons esthétiques lorsqu'un calepinage est nécessaire il sera réalisé en Revimpex C5 dans la classe retenue.
- Rendement : Selon le système. Se reporter au tableau ci-dessous. Les consommations indiquées correspondent à un minimum sur fonds lisses ; une majoration, en fonction du relief du subjectile, est à déterminer sur chantier. En général une consommation de 1750 à 2350 g/m<sup>2</sup> est à prendre en compte sur les supports de planimétrie courante.
- Nettoyage du matériel : A l'eau.

## PRECAUTION A OBSERVER :

- Refermer soigneusement les emballages entamés pour une meilleure conservation. Ne pas jeter les résidus dans les égouts ni dans les cours d'eau.

## CONDITIONEMENT :

- Conditionnement : Existe en Blanc - Base AW - Teintes du nuancier COROCOLOR FAÇADES réalisables avec la base AW.
- Conservation : 1 an en emballage d'origine, non entamé. Conserver à l'abri du gel et des fortes chaleurs (<35°C).



# REVIMPEX TALOCHE

## FICHE TECHNIQUE (PRODUIT STANDARD BLANC) :

- Classification : AFNOR NF T 36-005 : Famille 1, Classe 7b2.
- Présentation : Peinture épaisse, prête à l'emploi. Aspect du film sec : Mat velouté, Film taloché.
- Densité à 20°C : 1,62+/- 0,05 (blanc).
- Extrait sec : En poids : REVIMPEX TALOCHE blanc : 79,0 +/- 2,0 %. En volume : REVIMPEX TALOCHE blanc : 66,0 +/- 2,0 %.
- Liant : Résines acryliques en dispersion aqueuse.
- Séchage : Sec : après 4 heures minimum. Le temps de séchage variera en fonction de la température, du taux d'humidité et de la circulation d'air. En période humide et froide, le séchage sera plus long et le film acquerra toutes ses propriétés après plusieurs semaines.
- COV : Valeur limite UE de ce produit (cat. A/c) : 40 g/l (2010). Ce produit contient au maximum : 37 g/l de COV.

## DESCRIPTIF :

Le choix du revêtement est fait selon la norme NF EN 1062-1 et NF P84 404 (DTU 42.1) en fonction des défauts constatés. Il est fait façade par façade en fonction de l'état et de l'exposition de ces dernières. Systèmes d'Imperméabilité réalisables avec REVIMPEX TALOCHE :

Type de travaux	Défauts en partie courante	Prescriptions Minimales			
		Classe de codification selon T34-722	Epaisseur sèche théorique minimale DTU 42.1(1)	Composition	Epaisseur sèche théorique minimale(1)
Imperméabilité	Microfissures inférieures à 0,2 mm	I1 E5/V2/W2/A2	0,20 mm	1C REVIMPEX IMPRESSION (250 g/m <sup>2</sup> ) ou REVIMPRINT (250g/m <sup>2</sup> ) + 1C REVIMPEX TALOCHE (1750 g/m <sup>2</sup> )	0,74 mm
	Fissures inférieures à 0,5 mm	I2 E5/V2/W2/A3	0,30 mm	1C REVIMPEX IMPRESSION (250 g/m <sup>2</sup> ) ou REVIMPRINT (250g/m <sup>2</sup> ) + 1C REVIMPEX INTERMEDIAIRE I2 (200 g/m <sup>2</sup> ) + 1C REVIMPEX TALOCHE (1750 g/m <sup>2</sup> )	0,83 mm
	Fissures inférieures à 1 mm	I3 E5/V2/W2/A4	0,40 mm	1C REVIMPEX IMPRESSION (250 g/m <sup>2</sup> ) ou REVIMPRINT (250g/m <sup>2</sup> ) + 1C REVIMPEX INTERMEDIAIRE I3-I4 (400 g/m <sup>2</sup> ) + 1C REVIMPEX TALOCHE (1750 g/m <sup>2</sup> )	0,93 mm
	Fissures inférieures à 1 mm	I3 BIS dit « imper inversé » E5/V2/W2/A4	0,40 mm	1C REVIMPEX IMPRESSION (250 g/m <sup>2</sup> ) ou REVIMPRINT (250g/m <sup>2</sup> ) + 1C REVIMPEX TALOCHE (1750 g/m <sup>2</sup> ) + 1C REVIMPEX 3001 (400 g/m <sup>2</sup> )	1,04 mm
	Fissures inférieures à 2 mm	I4 E5/V2/W2/A5	0,60 mm	1C REVIMPEX IMPRESSION (250 g/m <sup>2</sup> ) ou REVIMPRINT (250g/m <sup>2</sup> ) + 2C REVIMPEX INTERMEDIAIRE I3-I4 (2x400 g/m <sup>2</sup> ) AVEC ARMATURE LISSE 1000 ou 2000+ 1C REVIMPEX TALOCHE (1x1750 g/m <sup>2</sup> )	1,23 mm

(1) Il s'agit des épaisseurs sèches théoriques minimales totales (couche d'impression comprise) sur la base desquelles sont établies les consommations minimales à appliquer sur support lisse (type mortier taloché fin).

Sur support à relief, les consommations doivent être augmentées pour respecter les épaisseurs minimales indiquées.

Compte tenu des variations d'épaisseur liées à l'application, des épaisseurs inférieures à ces valeurs minimales théoriques peuvent être acceptées ponctuellement lors de vérifications ultérieures sur chantier dans les limites suivantes :

- 20% pour les revêtements de classe I1, I2 et I3
- 10% pour les revêtements de classe I4



# REVIMPEX TALOCHE

## MISE EN ŒUVRE :

**Fonds :** Sur les supports bâtiments admissibles et définis par le DTU 42.1, sains, secs, compacts et propres, dont la qualité et la préparation sont conformes au DTU 42.1.

**Supports neufs :** Durs, sains, compacts et secs. Bétons bruts conformes aux DTU 22.1 et 23.1. L'enduit ou mortiers à base de liants hydrauliques conformes au DTU 26.1.

**Supports anciens :** De même nature que les fonds neufs, recouverts ou non d'anciennes peintures. Les fonds doivent faire l'objet d'une étude préalable pour déterminer la nature des préparations et le revêtement à utiliser en conformité avec le DTU 42.1.

**Surface de référence :** (selon le DTU 42/1) :

Ces surfaces sont traitées en début de chantier et soumises à l'accord du maître d'ouvrage quant à leur aspect après traitement. Il y aura autant de surfaces de références qu'il y a de type de supports et de systèmes de revêtement préconisés, chacune d'elles faisant 2m<sup>2</sup> minimum. Leur traitement comportera toutes les opérations de préparation du support, (décapage, lavage, ...), de traitement des joints et d'application du revêtement préconisé (impression, finition, ...).

Ces surfaces de référence peuvent mettre en évidence des phénomènes d'incompatibilité entre le revêtement appliqué et un ancien revêtement organique.

Nous conseillons de contrôler l'aspect du film après séchage complet.

## TRAVAUX PREPARATOIRES :

Suivre les spécifications du DTU 42.1 relatives à la réfection de façades en service par revêtements d'imperméabilité :

**Dispositions générales :** Ragréage du support, présence d'anciens revêtements organiques, surfaces de référence. Reconnaissance des traitements antérieurs du support : traitement d'hydrofugation, revêtements organiques, peinture silicatée. Préparation des supports : nettoyage, ragréages localisés, préparation par type de support, traitement des joints, traitement des fissures et lézardes.

**Important :** Travaux préparatoires DTU 42.1. Il est essentiel de veiller à enlever toute trace de décapant ou d'en supprimer toute action par des moyens appropriés (norme NF T 36-001 de juin 1988). Nota : des migrations de résidus de décapants peuvent entraîner des altérations (encrassement localisé, salissures de surface) et/ou des désordres plus particuliers tels que décollements.

Dans tous les cas, il faudra examiner si les fonds à traiter sont suffisamment résistants pour supporter ces traitements. Fonds contaminés par des microorganismes : appliquer une solution de traitement et de désinfection des fonds.

**Soubassements :** Les systèmes REVIMPEX TALOCHE doivent s'arrêter à 30 cm du sol.

Les soubassements seront traités avec 1 couche de REVIMPEX IMPRESSION ou REVIMPRINT.

En finition, utiliser COROLITH O ou RAVACRYL ;

**Fonds structurés minéraux poreux, pulvérulents et/ou poudreux :** Appliquer au préalable, POLYFILLA PRO P100 FIXATEUR INCOLORE OU REVIMPEX IMPRESSION dilué.

## **HYGIENE ET SECURITE :**

Les traitements tels que le ponçage le brûlage, etc. de films de peinture peuvent générer des poussières et/ou des fumées dangereuses. Le ponçage humide devra être utilisé, si possible. Travailler dans des zones bien ventilées. Porter un équipement de protection personnel (respiratoire) adéquat.

*Fiches de données de sécurité : Pour toute information relative aux aspects sécurité, hygiène, environnement, transport de nos produits, consulter le site [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com) (fournisseur AKZO NOBEL)*

*La présente notice annule et remplace toute notice antérieure relative au même produit. Elle a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont le résultat d'essais effectués dans un constant souci d'objectivité, en fonction de conditions d'utilisation conformes aux normes ou D.T.U. en vigueur. Les conseils donnés, notamment pour ce qui concerne les travaux d'entretien, n'ont qu'une valeur indicative et ne peuvent suppléer à un descriptif approprié à la nature et à l'état des fonds du chantier à mettre en peinture. L'évolution de la technique étant permanente, il appartient à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente notice n'a pas été modifiée une édition plus récente.*